



Arras, le 10 août 2018

Élection municipale partielle à Oignies (Arrondissement de Lens)

Les électeurs de la commune de Oignies sont convoqués **le dimanche 30 septembre 2018** et en cas de second tour, le **dimanche 7 octobre 2018**, en vue de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal.

Les déclarations de candidature seront reçues à la Sous-préfecture de Lens (Bureau du service au public) :

- pour le premier tour de scrutin : du jeudi 6 septembre au jeudi 13 septembre 2018, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
- pour le second tour de scrutin : du lundi 1^{er} octobre au mardi 2 octobre 2018, de 9h à 12h et de 14h à 18h.